



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur
18, rue de la Liberté, L-1110 Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2008

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 2 47 - 82952

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
20 NOV. 2008

Réf.: 2008 - 2009 / 2943 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 2943 du 30 octobre 2008
de Monsieur le Député Roger Negri.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur** à la question parlementaire sous objet, concernant la prochaine tranche indicière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Luxembourg, le 14 novembre 2008

Le Ministre des Relations avec le Parlement
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
15 NOV 2008
43, Bd. Roosevelt
L - 2450 Luxembourg

Ministère d'Etat
à l'attention de Madame la Secrétaire
d'Etat aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, Bd. Roosevelt
L - 2450 Luxembourg

Réf.: DG 3 / Lqp - 031 / 08/ JKr/ ES/ SA/ LC/ JH/ ks

Objet: Question parlementaire no. 2943 du 30 octobre 2008
de Monsieur le Député Roger Negri.

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe ma réponse à la question parlementaire no. 2943 du 30 octobre 2008 de Monsieur le Député Roger Negri, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments très distingués.


Jeannot Krecké

Dossier suivi par: M. Etienne Schneider
Tél.: 247-84353 - Téléfax: 247-84311



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
à la question parlementaire no. 2943 du 30 octobre 2008
de Monsieur le Député Roger Negri
concernant la prochaine tranche indiciaire.**

Le STATEC détermine pour chaque mois la moyenne arithmétique des cours journaliers d'un baril de pétrole brut de la qualité Brent aux prix du marché (à 11h00 en Europe du Nord-Ouest) tels que publiés par l'EIA (Energy Information Administration).

Tableau: Prix mensuel du baril de pétrole brut de qualité « Brent » en 2008, en USD

Janvier	93.66
Février	96.81
Mars	105.10
Avril	109.95
Mai	123.24
Juin	134.05
Juillet	133.90
Août	115.08
Septembre	99.16

Source : STATEC/EIA

Après les trois premiers trimestres de 2008, la moyenne des prix mensuels (janvier 2008 à septembre 2008) se situe à 112.33 USD. Sous l'hypothèse d'un prix égal à zéro pendant le quatrième trimestre de 2008, le prix moyen sur l'ensemble de l'année (janvier 2008 à décembre 2008) s'établira à 84.24 USD.

La loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements précise que si « ... au cours de la période de janvier à décembre 2008, le prix du baril de pétrole brut de la qualité „Brent“, tel que constaté par le Service central de la statistique et des études économiques, se situe en moyenne à un niveau égal ou supérieur à 63 dollars US, l'adaptation est décalée au 1^{er} mars 2009 ». Comme la moyenne sur l'année 2008 dépassera avec au moins 84.24 USD le seuil de 63 USD, l'adaptation déclenchée par le dépassement de la cote d'échéance au mois de juin 2008 est décalée au mois de mars 2009.